

## **Gender Pay Gap**

## **Commission Egalité des Chances**

(Version originale)

Le Luxembourg comme un pays progressiste avait toujours mérité le meilleur classement dans le monde entier. Par contre ceci n'est pas toujours vrai en ce qui concerne les inégalités de revenus entre hommes et femmes.

Ce phénomène connu sous le nom de "GENDER PAY GAP" est peut-être la forme la plus connue des inégalités sociales. En effet, le Grand-Duché n'est pas "l'élève méritant" dans ce domaine, et a certainement un retard à reprendre.

Ainsi au vu de classement international pour l'année 2016, Luxembourg se trouve à la 34ème place, ce qui souligne l'importance et la nécessité d'un plan national afin d'écarter cette inégalité non justifiable au 21ème siècle.

"Les femmes passent davantage de temps à effectuer les tâches ménagères et très peu d'hommes prennent un congé parental ou travaillent à temps partiel. Alors que les hommes restent plus longtemps que les femmes sur le lieu de travail, en combinant les heures de travail rémunérées et non rémunérées des femmes, ces dernières travaillent beaucoup plus longtemps que les hommes." Ainsi, lorsqu'elles quittent la vie active, elles touchent des retraites moins élevées.

- Alarmé par cette inégalité au niveau de revenus entre les sexes, cette problématique peut causer une atmosphère toxique au sein de la société et potentiellement un sentiment d'infériorité du côté des femmes.
- Regrettant la basse participation des hommes aux congés parentaux, surtout dans les pays de l'Europe de l'Ouest et au Luxembourg;
- Notant avec regret que seulement 23% des hommes sont bénéficiaires du congé parental<sup>i</sup>, qui constitue quand même une opportunité de haute valeur éducative et personnelle.
- Réjouissant de la réforme du congé parental, prise par le gouvernement qui a amené à une amélioration de la situation des parents, on souligne que les objectifs sont encore loin d'avoir être atteints<sup>ii</sup>.
- La discrimination salariale certainement difficile à élucider, l'état matrimonial est souvent le facteur déterminant pour l'engagement d'une femme.

## Le Parlement des jeunes:

- 1. Demande l'instauration d'une initiative européenne fixant un taux minimum d'indemnisation du congé parental suivant de le modèle existante en Suède et au Portugal.
- 2. Propose une durée prédéterminée du congé parental obligatoire pour les hommes pendant une période transitoire afin d'implanter cet avantage comme une normalité dans la conscience social.



Cette mesure facilite l'accès à l'emploie pour le sexe féminin qui sont souvent discriminé à cause de leur état matrimonial.

3. Invite à mettre en place une allocation de compensation de la pension, qui prend en considération les heures non-rémunérées du travail domestique afin d'équilibrer la pension de vieillesse entre les sexes.

http://www.mega.public.lu/fr/statistiques/conge-parental/index.html

http://www.parents.fr/etre-parent/droits-et-administratif/zoom-sur-le-conge-parental-chez-nos-voisins-europeens-7110

ii